

COMPTE RENDU DU CTPL DU 28 janvier 2010.

L'ordre du jour du Comité Technique Paritaire Local du 28 janvier 2010 comprenait:

1. Approbation du procès verbal du C.T.P.L du 22 septembre 2010.
2. Création des SIP de St Germain en Laye Nord le 1^{er} avril 2010, de Poissy et Poissy Nord le 1^{er} juillet 2010 et transfert des emplois implantés.
3. Règlement intérieur de la Trésorerie d'Yvelines Amendes.
4. Règlement intérieur des SIP de Rambouillet et St Quentin Est, pour information.
5. Point budgétaire : exécution 2009, prévisionnel 2010 - BOP 2010.
6. Volet emploi de l'ORE - PLF 2010.
7. Ponts naturels de l'année 2010.
8. Questions diverses.

Le quorum est atteint malgré le boycott des élus de la CGT et de la CFDT.

En préambule, **les délégués F.O.DGFIP 78** ont lu **une déclaration liminaire** concernant l'Outil de Répartition des Emplois (ORE) annexée à ce compte rendu.

1. Le procès verbal du CTPL du 22 septembre 2009 est adopté à l'unanimité.
2. **F.O.-DGFIP 78 a rappelé sa position en précisant que** la mise en place des SIP induit la remise en cause du principe de séparation "assiette - recouvrement". Elle répond à une logique de :
 - Réduction de moyens.
 - De confusion des missions et une polyvalence accrue.
 - Déqualification des personnels.
 - Impossibilité d'assurer totalement et correctement l'accueil.

Le bilan des S.I.P. est éloquent : contrairement à l'objectif proclamé d'amélioration du service public aux particuliers, ces structures, au bout de quelques mois d'exercice, offrent une image dégradée du service public, par l'allongement des files d'attente, d'une part, et l'aggravation démesurée des conditions de travail des personnels, source de stress, d'échec et de démotivation.

Pour Le Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques, le déploiement des S.I.P. conjugué aux suppressions d'emplois ne doit pas faire courir le risque de généraliser une situation d'échec face à laquelle les moyens de renfort notoirement insuffisants ne permettraient pas de faire face.

F.O.-DGFIP 78 condamne la dégradation régulière des conditions de travail, source de multiplication de symptômes de stress professionnels.

Par conséquent, les représentants F.O.-DGFIP 78 ont voté contre la création des SIP de St Germain en Laye Nord, Poissy, Poissy Nord et le transfert des emplois implantés.

Ce vote ne va pas à l'encontre du souhait des agents mais contre les SIP.

3. Un règlement intérieur pour la Trésorerie Yvelines Amendes a été proposé par la Direction.

La plage méridienne étant contraignante compte tenu des modalités de restauration des agents, FO a proposé de l'élargir d'une demi-heure.

La direction ayant donné droit à notre proposition, les élus F.O.-DGFIP 78 ont voté pour sous réserve de l'approbation par l'ensemble des agents du poste.

Les plages fixes seront : 7h45 / 11h45 et 14h00 / 16h00.

4. La Direction nous informe du règlement intérieur du SIP de Rambouillet et de St Quentin Est dans le cadre des services fusionnés conformément à la circulaire sur les règles de vie quotidienne. Plusieurs propositions sur le positionnement des plages fixes et variables ont été faites aux agents et chacun d'eux devait voter pour la proposition de son choix.

5. Budget: pour 2009, l'exécution budgétaire démontre que 99.8% des dotations ont été utilisées par les postes comptables et la Trésorerie Générale.

Pour 2010 une 1ère dotation est effectuée aux postes, il sera procédé à une dotation complémentaire en cas de besoin.

A noter que pour les SIP les règles de répartition DSF/TG des frais sont fixés par une convention, qui dépend de la surface occupée par les agents de chaque filière.

6. ORE 2009 - PLF 2010 : le Syndicat F.O.-DGFIP conteste l'approche gouvernementale visant à faire de la fusion des administrations du Trésor et des Impôts, le réservoir à suppression d'emplois du budget de l'État au motif que " des gains de productivité importants peuvent être dégagés".

Dans ce cadre, il refuse :

- une approche dogmatique qui conduit les services " dans le mur " et aboutit à une remise en cause du service public financier, à un resserrement des réseaux de proximité et à une détérioration des conditions de travail .

- les faux débats sur la répartition des emplois par filière et autres querelles sur les mouvements internes qui n'ont pour but que de diviser les agents.

- que certaines missions ne reçoivent pas les emplois correspondant aux nouvelles tâches confiées par les législateurs.

La mise à contribution des agents de l'ex DGI et de l'ex DGCP a commencé depuis bien longtemps, puisque 10 % des effectifs, soit plus de 13 500 emplois ont été supprimés au cours de ces dernières années.

Pour mémoire :

2 569 Emplois supprimés pour la seule DGFIP en 2010.

Au plan national :

- 1 464 suppressions d'emplois pour la filière fiscale.

- 1 105 suppressions d'emplois pour la filière gestion publique.

Au niveau départemental :

- 37 pour la filière fiscale.
- 20 pour la filière gestion publique.

PAS UNE SEULE AUTRE ADMINISTRATION N'A EU A SUBIR DE TELLES COUPES DANS SES EFFECTIFS.

Par conséquent, les représentants F.O.-DGFIP 78 ont voté contre le volet emploi de l'ORE 2009.

7. Ponts naturels : Le CTPL a donc unanimement voté les 2 ponts naturels possibles.

- le vendredi 14 mai 2010
- le vendredi 12 novembre 2010

Ces jours seront décomptés des jours ARTT 2010.

8. Questions diverses :

La délégation FO dénonce une problématique de management au niveau du SIP de Rambouillet.

La direction prend note de la remarque et assure que les agents consultés n'ont rien fait remonter.

Au niveau de la future Direction Locale Unifiée, avec la disparition du 6 avenue de Paris, il y aurait environ 70 personnes à positionner. L'idée étant de mettre les équipes de direction à la TG ainsi que les services transversaux (matériel, personnel...)

Délégation F.O.-DGFIP 78

Alain BOUM SD F.O.-DGFIP, **Julie ROLLAND** TG Service DSF, , **Marie-Christine BLANCHARD** T. Les Mureaux , **Jocelyne BURGAUD** SIP St Quentin Est, **Chantal DUJARRIER** EMR, **Martine ROBERT** T.Neauphle le Château, **Monique BEAL** TG Service Dépenses de rémunération 2, **Colette PAYRARD** Service Dépense CFD

F.O.-DGFIP 78

Tel / Fax : 01.30.84.62.96 / Courriel : fo.078@dgfip.finances.gouv.fr

Site départemental : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/078/>

Déclaration liminaire au CTPL du 28 janvier 2010.

Le CTPL consacré aux suppressions d'emplois 2010 est re convoqué ce jeudi 28 janvier 2010.

Avec 2569 suppressions d'emplois pour 2010 à la DGFIP, nous ne pouvons que marquer notre opposition à ce processus qui s'inscrit dans une logique dogmatique de destruction des emplois.

Lors du CTPC national du 30 novembre 2009, force a été de constater qu'hormis les tableaux fournis présentant la répartition des suppressions par filière et par département, l'Administration n'a pas été en mesure, dans ses réponses aux déclarations liminaires, d'ouvrir la discussion dans le sens demandé par les représentants du personnel c'est à dire :

- les raisons conduisant à ces suppressions
- comment les services déjà surchargés arriveraient à fonctionner dans ces conditions ?

Pour **F.O.-DGFIP**, il ne suffit pas d'affirmer la nécessité de maintenir le service public républicain. **Encore faut il que le nombre d'agents soit suffisant pour en assurer la qualité !**

Pour **F.O.-DGFIP**, respecter le service public républicain c'est lui accorder les moyens nécessaires pour garantir sa neutralité, la correcte exécution des missions et de bonnes conditions de travail pour tous les personnels.

Nous constatons que ces valeurs régressent dans les services de la direction des Finances Publiques, et les agents se demandent si l'on entend continuer encore longtemps à se moquer d'eux au vu des difficultés qu'ils rencontrent.

Comme une provocation, le Ministre se félicite des 58 % d'agents de la DGFIP, qui partent en retraite et ne sont pas remplacés. Certains responsables locaux minimisent la pression et le stress permanent que subissent les services en comptant sur la conscience professionnelle des agents.

Confronté à la réalité du terrain, les agents de la DGFIP doivent pourtant faire face à plus de contraintes qui ne sont pas prises en compte :

- l'augmentation de la charge de travail liée à des missions nouvelles imposées par le législateur ou le gouvernement (PPE, prime à la cuve, accueil, fiscalité locale, politique immobilière de l'Etat).
- l'adaptation rapide à de nouvelles structures dans le cadre de la création de la DGFIP (SIP, DLU)
- Satisfaire aux indicateurs de gestion au détriment de l'exécution correcte des missions.

Pour toutes ces raisons, F.O.-DGFIP exige l'arrêt des suppressions d'emplois et demande la mise en place d'un réel recensement exhaustif des tâches pour tous les services de la DGFIP.

Alain BOUM
Secrétaire Départemental FO DGFIP 78
01.30.84.62.96.
www.fo-dgfip-sd.fr/078